



Cession de bail commercial a mon conjoint

Par **vetillard_old**, le **24/10/2007** à **15:24**

bonjour, j'aimerais que l'on me dise si je peux céder mon bail commercial à mon conjoint (non marié), sans engager de frais de cession habituels. il s'agit seulement de sauver l'entreprise. je dois tout arrêter à mon nom propre car je suis submergée de charges diverses telles que : organic, urssaf et autres. j'aimerais cesser l'activité en mon nom propre pour que mon conjoint la reprenne ensuite. je tiens à préciser que le bail est en nos deux noms. en attendant une réponse, je vous envoie mes sincères salutations. merci, mme vetillard.